Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 828

Rubrik: Initiative

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LIBÉRATION-CONSOMMATION

Paul Yonnet, lui, n'a pas oublié les infinies ressources de ce corps social qu'il est convaincu de mieux sentir que tous les sociologues, politiciens et spécialistes de la communication réunis.

Or donc, dans la réalité selon Yonnet, la consommation libère au lieu d'enliser, la possession émancipe au lieu d'asservir, et la pratique de masse stimule l'individu au lieu de l'abrutir. Dont acte.

N'empêche que la vision de Paul Yonnet n'a pas l'universalité de sa réjouissante curiosité. Ses observations sont en effet fortement marquées par le spectacle de la société française, relativement traditionnaliste et très peu sensibilisée aux problèmes écolos — désormais passés dans l'inconscient collectif des Anglo-Saxons en revanche.

N'empêche ensuite que sans le support idéologique ni la critique corporatiste dont il a cru bon de les encadrer, et sans le jargon sociologico-philosophique persistant ici et là, les textes de Yonnet auraient tout aussi bien tenu. On aurait eu un ensemble probant d'études attentives présentant chacune un cas d'école bien choisi. La description pure aurait produit un effet de démonstration d'autant plus fort qu'il n'aurait pas été soutenu par des pages écrites avec une volonté lourdement persuasive.

N'empêche enfin que si, au lieu de rejeter en bloc toutes les lectures faites avant lui de la société de consommation, Paul Yonnet avait eu l'esprit de tenter une synthèse (avec Baudrillard par exemple qu'il égratigne seulement au passage), il aurait donné beaucoup plus de poids à sa propre interprétation. On n'aurait pas eu cette impression de «prise à rebours» systématique, histoire de provoquer un peu le lecteur et, qui sait, de flatter son goût secret pour une «nouvelle sociologie». Celle dont Yonnet serait le pape, et *Jeux, modes et masses* les premières écritures. **Y. J.**

Paul Yonnet: *Jeux, modes et masses - La société française et le moderne, 1945-1985.* Paris (NRF-Gallimard), 1985, 380 p.

INITIATIVE

Tout est culture, même votre jardin

Pour la culture fédérale, j'en étais resté au rapport Clottu. Considérable et consciencieux rapport-pavé, sous couverture bleu buvard. Claude Bonnard, quoique documentaliste et archiviste consciencieux, l'avait jugé ou inutile ou trop lourd et il y a dix ans m'en avait fait, sous prétexte que j'étais lettreux, l'encombrant cadeau.

Mais le rapport Clottu — serais-je ainsi dispensé de le lire? —, devait être lacunaire pour un Conseil fédéral exigeant. Car il écrit noblement:

«En octobre 1983, dans le cadre de la quatrième série des programmes nationaux de recherche, nous avons accordé notre autorisation à un projet «Pluralité culturelle et identité nationale»; nous en attendons les connaissances nécessaires sur les conditions, la formation et les effets de notre identité nationale...»

Sans attendre ces connaissances pourtant nécessaires le Conseil fédéral a, en juin 1984, publié son Message, conformément au délai constitutionnel pour répondre à une initiative populaire.

Le meilleur de ce message, c'est une faute typographique.

Parlant de l'initiative qui se présente sous la forme d'un projet rédigé de toutes pièces, le Conseil fédéral parle d'«un promet rédigé de toutes pièces». L'hybride de la promesse, parfois trop vague, et du projet, qui n'engage pas, c'est le «promet». J'ai aimé.

On pouvait donc attendre selon le sujet et l'usage quelque citation de Valéry. Le Conseil fédéral nous l'épargne, mais pas le «supplément d'âme» de Bergson, qui a pourtant disparu depuis plusieurs années des discours officiels. En revanche une pensée de Claude Lévi-Strauss nous est donnée avec, pour référence, la NZZ du 13/14 août 1983! Assimilation helvétique!

Qu'est-ce que la culture d'après le Conseil fédéral? (p. 532 et sq.).

Anthropologiquement! La réponse aux besoins les plus élémentaires de l'être humain: la nourriture, le logement, l'habillement, la protection contre les fléaux de la nature.

Mais encore! Elle englobe le savoir, la foi, le comportement, la langue, l'art, le droit, les mœurs et les usages.

Et aussi, selon l'Unesco! Elle comprend tous les signes, signaux, symboles et valeurs qui font partie intégrante de la vie sociale, et s'intègre à tous les éléments du contexte social: de l'économie à la politique, de l'alimentation à la sexualité, des arts à la technique.

Telle est la culture, comme dit le Conseil fédéral «au sens large».

Après ce considérable détour, pour tenir compte de l'apport des sciences sociales, le Message conclut que la notion de culture doit être restreinte. Et l'on retombe alors de la manière la plus traditionnelle et académique dans le domaine des arts et beaux-arts: littérature, musique, théâtre, chorégraphie, beaux-arts, cinéma, architecture, etc.

Entre ces deux extrêmes: la culture-civilisation et la culture des sept Muses, le Conseil fédéral fait encore place à la culture «helvétique» à travers les mythes du XIX^{e}, l'helvétisme: de l'invention de Guillaume Tell à la création de la fête nationale, à tout ce qui révèle notre identité nationale, y compris la fondation Pro Helvetia.

On trouve encore — que ne trouve-t-on pas? — le couplet mi-moralisateur, mi-apitoyé sur l'artiste pauvre: «celui qui, aujourd'hui, prend la décision d'exercer une activité artistique indépendante doit normalement s'accommoder d'une vie peu assurée sur le plan matériel, sans revenu régulier, sans sécurité suffisante contre l'incapacité de travail et les effets de l'âge».

Car après un exposé fédéral aussi fourres-y-tout, il faut bien en arriver aux questions concrètes: base juridique et gros sous. A suivre donc.

A. G.